

A vos côtés, chaque jour



**UN ACTEUR QUI COMPTE
DANS UNE ENTREPRISE EN MUTATION**

MERCI !

**L'UDPA, 3^e ORGANISATION SYNDICALE
D'AXA FRANCE ET D'AXA EN FRANCE**

Vos élus aux CSE



Jean-Marc Pagau
ASC



Nathalie Pacitti-Diaz
ASC



Pierre Clerc
AIP ERPI



Patricia Dumas
AFC



Fernando Jorge
AEP



Giulia Schumacher
AEP



Benoit Fontaine
AFC



Elsa Michalet
AFC



Christophe
Sessiecq AEP



Sylvaine Hardy
AFC



Corinne Marzolf
AIP ERPI



Nathalie Loustalot
AEP



Bruno Courrage
AFC



Valérie Gebal
AFC



Yassine
Khessouma ASC



Gwenaële Regnier
AIP ERPI



Katy Nativel
AIP ERPI



Marie-Laure
Marchand ASC



Michel Colin
AIP ERPI



Anne-Charlotte
Laumonier-Blouët
AIP ERPI



Ines Mahdjoub
AIP ERPI



Alexandra Firmanc
AIP ERPI

**MERCI POUR
VOTRE
CONFIANCE**

**MERCI POUR
VOS VOTES**

**VOS VOTES NOUS
DONNENT LES
MOYENS DE
POURUIVRE
NOTRE ACTION**



Retrouvez nous sur
notre site

**POUR NOUS QUI SOMMES UN COLLECTIF D'EMPLOYÉS
MOBILISÉS POUR FAIRE ÉVOLUER LA QUALITÉ DE VIE AU
TRAVAIL DANS NOTRE ENTREPRISE, C'EST UN VÉRITABLE
ENCOURAGEMENT À POURSUIVRE NOTRE ACTION
QUOTIDIENNE POUR LA PRÉSERVATION ET L'AMÉLIORATION
DE NOTRE QUALITÉ DE VIE.**

**L'UDPA POURSUIT SON ENGAGEMENT
À VOS COTÉS**

1ERE NÉGOCIATION DE LA MANDATURE

CONTRE LA PERTE DE POUVOIR D'ACHAT

L'UDPA est signataire de l'accord du Groupe AXA et d'AXA France sur les salaires pour 2023

La mobilisation active des élus de l'UDPA ces derniers mois dans toutes les entités d'AXA a porté ses fruits. Pour répondre à cette mobilisation sans précédent des salariés, portée par les élus de l'UDPA, la direction s'est contrainte à un effort particulier sur le dispositif d'augmentation des salaires, dont la dernière réunion de Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) 2023 s'est déroulée le 28 novembre.

Vos élus de l'UDPA ont obtenu :

LES DISPOSITIFS POUR LES NON-CADRES (Classes 1 à 4)		LES DISPOSITIFS POUR LES CADRES (classes 5, 6 et 7)		
 AUGMENTATION COLLECTIVE	 AUGMENTATION INDIVIDUELLE	 AUGMENTATION COLLECTIVE	 AUGMENTATION INDIVIDUELLE	
+ 3,5 % (avec un minimum de 1200 €)	+ 1,5 %	+ 3 % (avec un plafond de 1800 €)	+ 2 %	
PRIME PROGRÈS D'ÉQUIPE (PPE)		Complément de Rémunération Variable (CRV)		
+ 5 %		+ 5 %		
CLASSES 1 ET 2 : 1079 €	CLASSE 3 : 1346 € CLASSE 4 : 1550 € dont PPEI 266€	CLASSE 5 : 3384 €	CLASSE 6 : 5213 €	CLASSE 7 : 8586 €
PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR				
Pour tous les salariés dont la rémunération fixe est inférieure à 65 000 euros (montant brut)				
1000 €				
Pour les nouveaux de moins d'un an : 200 €				

Les élus de l'UDPA ont fait préciser dans l'accord que les alternants sont bénéficiaires des augmentations générales. Elles seront appliquées aux minimas professionnels de leur catégorie.

Cet accord cadre a été décliné au sein d'AXA France et le sera dans les autres entités AXA en France, du moins celles qui composent le périmètre RSG avec sans doute **peu de latitude pour changer une virgule à cet accord.**

FORFAIT MOBILITÉ DURABLE (FMD)

EN ABSENCE D'UN TROISIÈME SIGNATAIRE L'ACCORD PREND FIN AU 31 DÉCEMBRE 2022

Le forfait mobilité durable est en place depuis un an dans AXA France. Il devait être renouvelé pour 2023. Lors de la négociation, l'UDPA a revendiqué une hausse du plafond et la direction a proposé de porter la subvention à 500 € avec un versement trimestriel (125€ à chaque début de trimestre).

L'UDPA était favorable à une campagne de souscription pour la fin d'année 2022 avec effet en janvier 2023, mais en l'absence d'un 3ème signataire, l'accord devient caduque et nous le regrettons !

